



La Seyne-sur-Mer : Future Station Balnéaire de la Côte Provençale

Le développement du potentiel touristique de la commune constitue l'un des principaux axes du Plan Global de Développement de la Ville mis en œuvre par la Municipalité.

Dès 1996 a été engagée la procédure de classement de la commune en station balnéaire et touristique avec la constitution d'un imposant dossier de candidature qui est aujourd'hui prêt à être déposé en Préfecture. La Seyne S/Mer s'inscrit également dans le nouveau schéma de développement touristique proposé par le Comité Départemental du Tourisme en participant à la mise en œuvre du pays de l'Ouest Varois dit « Côte Provençale ».

La Seyne S/Mer a été l'une des premières stations balnéaires de la Côte d'Azur et le lieu de villégiature d'hôtes prestigieux tels que Georges SAND. C'est ensuite la tradition d'un tourisme estival, familial et populaire qui s'est ancrée sur la commune.

Améliorer l'accueil de cette population touristique estivale fait partie des objectifs de la Municipalité qui souhaite également créer les conditions de développement d'autres formes de tourisme qui permettront une fréquentation annuelle de la commune.

Certains projets sont d'ores et déjà en voie de concrétisation, il s'agit notamment de l'actuelle création du Parc Paysager de l'Isthme des Sablettes et des actions menées afin d'obtenir la réouverture du Casino. Ces projets en cours de réalisation sont présentés dans le cadre du dossier de demande de classement de la commune en station balnéaire et touristique ; un document qui recense également les infrastructures existantes dans ce domaine, le patrimoine architectural et culturel, les équipements urbains et les perspectives d'avenir. Ce label, qui confèrera à La Seyne S/Mer son classement en station balnéaire et touristique, constituera ainsi un atout supplémentaire pour le développement touristique déjà engagé.

La poursuite de cette démarche a été approuvée par le Conseil Municipal lors de la séance du 26 octobre dernier, de même qu'a été acceptée la participation de la commune au nouveau schéma de développement proposé par le Comité Départemental du Tourisme, à savoir la mise en œuvre du pays de l'Ouest Varois dit « Côte Provençale ».

Le Conseil Général du Var adoptait, en 1991, son premier schéma de développement touristique visant à établir une structuration spatiale du tourisme, à développer de nouvelles filières, à maîtriser les flux et enfin à affirmer l'image du Var.

Le Comité Départemental du Tourisme propose aujourd'hui une nouvelle approche du développement touristique du département par la mise en place de « pays » regroupant des ensembles cohérents de collectivités disposant de potentiels complémentaires en matière de développement. Notre commune apparaît dans ce cadre comme un élément significatif de l'ensemble de l'Ouest Varois dénommé le pays touristique de la Côte Provençale regroupant également les communes de Bandol, Le Beausset, La Cadière d'Azur, Le Castellet, Evenos, Ollioules, St Cyr S/Mer, St Mandrier, Sanary, La Seyne S/Mer, Signes/Riboux, Six Fours.

C'est dans le cadre des « pays » que le Comité Départemental du Tourisme souhaite concrétiser ses nouveaux objectifs parmi les-

quels rentabiliser au mieux la saison estivale et développer l'opération Var Hiver.

Adhérent à l'ensemble de ces orientations, La Seyne S/Mer bénéficie également d'un rapport de l'A.F.I.T. (Agence Française d'Ingénierie Touristique), établi au terme d'un congrès qui s'est tenu à La Seyne S/Mer en décembre 1997. Ces études constituent autant de guides permettant à la Municipalité de suivre le bon itinéraire menant au développement touristique de la commune et plus largement à son développement économique. A terme, l'objectif est, en effet, d'aboutir à une diversification des activités, à une redynamisation du commerce local et bien sûr à la création d'emplois en imposant une nouvelle image de la ville qui saura séduire les touristes, tout autant que les investisseurs.

Le Parc Paysager de l'Isthme des Sablettes en voie d'achèvement

L'avancement des travaux est à ce jour le suivant : Terrassements généraux 98 % - nivellement des allées 75 % - confection de la dune 30 % - réseau eaux usées 95 % - réseau pluvial 95 % - réseau eau potable 100 % - réseau éclairage public 75 % - réseau d'arrosage primaire 100 % - réseau d'arrosage secondaire 90 % - murs maçonneries 75 % - plates-formes et revêtements bois 70 % - bassins 80 % - plantations 60 % - C.L.J. 90 % - locaux plagistes 75 % - postes de secours 75 % - garage à bateaux St-Elme 90 % - sanitaires 90 %. Le nouvel Office du Tourisme est quant à lui achevé, il a ouvert ses portes au public le 16 novembre dernier.



"Il est important de considérer les retombées économiques et commerciales de la réalisation du Parc Paysager, déclare Renzo MEI, l'Adjoint délégué aux Travaux, cet aménagement, unique dans la région par son étendue, sa richesse et sa diversité, ne manquera pas de générer une fréquentation accrue du quartier des Sablettes et de toute la Ville, de ses services et de ses commerces, tout au long de l'année, l'été comme l'hiver. Ce Parc Paysager deviendra un véritable moteur du développement touristique et économique du quartier et confèrera au patrimoine immobilier proche du parc une plus-value non négligeable".

